

Paris, le 26 novembre 2020

## Contacts Presse

Agence C3M  
Tél. : 01 47 34 01 15

Mots-clés : ACTIONNARIAT SALARIE / EPARGNE SALARIALE / ORANGE

## L'AASGO dénonce les déclarations intempestives de la CFE-CGC chez Orange, qui usurpant la parole des actionnaires salariés, veut dicter sa stratégie au Conseil d'Administration d'Orange !

D'une part, la CFC-CGC, ou son émanation, l'ADEAS, ne peut pas s'exprimer au nom des actionnaires salariés. L'AASGO est la seule association **représentative** des actionnaires salariés, chez Orange, de part son ancienneté et le nombre de ses adhérents. Elle est d'ailleurs la seule association représentant les actionnaires salariés, à se présenter face aux syndicats, dont la CFE-CGC, la semaine prochaine, du 30 novembre 4 décembre, pour renouveler le conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise Orange Actions.

D'ailleurs, la demande de la CFE CGE d'un rachat d'ATOS par ORANGE ne correspond pas à une demande de l'ensemble des actionnaires salariés. L'administratrice qui siège au titre des actionnaires salariés n'a **aucun mandat de la part des actionnaires salariés**. En effet, le minimum avant de disposer d'un droit de parole au nom des actionnaires salariés, aurait été de convoquer préalablement le conseil de surveillance du FCPE Orange Actions qui, avec ses 148,5 millions d'actions représente la quasi-totalité de l'actionnariat salarié d'Orange.

D'autre part, l'AASGO a déjà pris acte avec une grande satisfaction de la promesse de Stéphane Richard, faite le 13 novembre dernier, d'une Offre Réservée aux Personnels, qui va permettre de donner les moyens aux actionnaires salariés et anciens salariés, d'acquies à des conditions privilégiées (décote et abondement) des actions de l'entreprise et d'accroître leur part au capital d'Orange.

C'est l'enjeu stratégique que donne l'AASGO à l'actionnariat salarié, arriver à 10% du capital et 20% des droits de vote, afin de constituer un actionnariat salarié puissant et stable, agissant dans l'intérêt exclusif du développement d'Orange en France et dans le monde.

**Le groupe Orange a d'ailleurs démenti immédiatement dans un communiqué de presse, ces déclarations provocatrices, qui sont sans rapport avec l'intérêt des actionnaires salariés.**

*Comme rappelé le 13 novembre, les projets d'utilisation des 2,2 milliards d'euros environ issus de la décision favorable du Conseil d'Etat au sujet d'un ancien litige fiscal, seront soumis au Conseil d'administration d'Orange et seront ensuite mis en œuvre, en visant une attribution juste et équilibrée de ces fonds au bénéfice du développement de l'entreprise, de ses salariés et actionnaires, via notamment une Offre Réservée au Personnel et un engagement sociétal renforcé dans le contexte de crise économique et sanitaire que nous traversons.*

**A propos d'AASGO**

L'AASGO entre dans sa 23ème année d'existence, elle est la plus ancienne et la plus importante des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés chez Orange ; l'AASGO défend les intérêts des actionnaires salariés et anciens salariés d'Orange et oriente l'action de la Direction d'Orange dans l'intérêt de tous. Elle est indépendante de toute organisation politique ou syndicale. Animée par des spécialistes de l'actionnariat salarié et de l'épargne, l'AASGO informe régulièrement et de manière objective, les 130 000 actionnaires salariés d'Orange. L'AASGO est membre actif de la FAS, Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés, et pilote notamment ses travaux dans les domaines législatifs mais aussi de la gouvernance et du benchmark annuel.

Pour en savoir plus : [www.aasgo.org](http://www.aasgo.org)

Suivez nous sur twitter : <https://twitter.com/CanalAASGO>